

3.9

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20221212-314235-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 14 décembre 2022

Affiché le 14 décembre 2022

Suite à la convocation en date du 28 novembre 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 12 DÉCEMBRE 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Max-André PICK, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Olivier CAREMELLE, Doriane BECUE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Marie CIETERS donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Didier MANIER, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Valérie LETARD donne pouvoir à Barbara COEVOET, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Christine DECODTS, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOIX, Isabelle CHOAIN, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Vincent LEDOUX, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Karima ZOUGGAGH.

OBJET : Reprise des conventions opérationnelles tourisme de la Tangente

Vu le rapport DTT/2022/456

Vu l'avis en date du 5 décembre 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver les termes de l'engagement d'animation territoriale de la marque Accueil Vélo, ci-joint en annexe 1 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer l'engagement d'animation territoriale de la marque Accueil Vélo ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant fixant la quote-part du Département dans la prise en charge financière du suivi de l'activité des plateformes d'hébergements collaboratifs à verser à la société LIKIBU à 3 360 € pour la période du 01 décembre 2022 au 30 novembre 2023 ;
 - d'imputer la dépense sur les crédits inscrits à l'opération 23002OP001 du budget départemental 2022 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant fixant la participation financière du Département au suivi de la fréquentation des équipements touristiques SPHINX à verser au Comité Régional du Tourisme et des Congrès des Hauts-de-France, à 1 160 €, pour la période du 02 octobre 2022 au 01 octobre 2023 ;
 - d'imputer la dépense sur les crédits inscrits à l'opération 23002OP001 du budget départemental 2022.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 41.

Monsieur SEGUIN est membre du Comité Régional du Tourisme et des Congrès Hauts-de-France. En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Madame VAN CAUWENBERGE avait donné pouvoir à Monsieur SEGUIN. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

42 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur PICK.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE



ENGAGEMENT D'ANIMATION TERRITORIALE

Annexe n°1

L'organisme d'animation territoriale Accueil Vélo désigné ci-après, représenté par

M. Prénom : **Christian**

Nom : **POIRET.**

Qualité (préciser président, directeur) : **Président du Département du Nord**

ci-après désigné l'Animateur Territorial

s'engage auprès de France Vélo Tourisme à animer le dispositif Accueil Vélo conformément au Règlement d'Usage de la Marque Collective Accueil Vélo, pour le projet suivant :

Nom d'itinéraire Schéma cyclable départemental du Nord ou de schéma régional ou départemental de véloroutes et voies vertes pour le déploiement d'Accueil Vélo :
Nom de l'organisme animateur : Département du Nord - Direction des Territoires et Transitions - Service Tourisme .
Adresse : 51 Rue Gustave Delory 59047 LILLE Cedex
Nom du chef de projet Chef(s) de projet Tourisme et Itinérance
Téléphone : 03 59 73 59 59
Courriel : tourisme@lenord.fr
Site internet : Lenord.fr

L'Animateur Territorial s'engage à ce que la totalité de son territoire soit couvert par des Référents Qualité afin d'éviter les zones blanches (fournir une cartographie du territoire)

Article 1. Territoire

L'Animateur Territorial s'engage auprès de France Vélo Tourisme à proposer de ses organismes « Référents Qualité » impliqués dans le projet qu'il coordonne à utiliser la marque Accueil Vélo :

- dans le cas d'une véloroute interrégionale : l'ensemble des organismes locaux de tourisme ou des collectivités territoriales avec lesquels l'organisme animateur est lié contractuellement pour la mise en œuvre du projet ;
- dans le cas d'un réseau régional de véloroutes et voies vertes : l'ensemble des organismes locaux de tourisme ou des collectivités territoriales du territoire régional ;
- dans le cas d'un réseau départemental de véloroutes et voies vertes : l'ensemble des organismes locaux de tourisme ou des collectivités territoriales du territoire départemental.

L'Animateur Territorial peut être également être lui-même Référent Qualité sur son territoire de compétence.



France
vélo
TOURISME

www.francevelotourisme.com

Article 2. Droit d'usage de la Marque Collective « Accueil Vélo » en qualité d'Animateur Territorial

En sa qualité d'Animateur Territorial, l'Animateur Territorial dernier bénéficie d'un droit d'usage non exclusif de la Marque Collective « Accueil Vélo », à titre gratuit, strictement personnel, incessible, et intransmissible, sans droit de sous-licence.

Il pourra communiquer en utilisant la Marque Collective « Accueil Vélo » sur tout support de communication sous réserve du respect de la charte graphique.

Article 3. Durée du droit d'usage

Le droit d'usage de la Marque pour un Animateur Territorial est valable pour une durée de trois (3) ans à compter de la signature par l'Animateur Territorial de l'Engagement Animateur Territorial, renouvelable tacitement par périodes de trois ans (3) ans sauf préavis adressé par lettre recommandée avec accusé de réception par France Vélo Tourisme à l'Animateur Territorial quatre (4) mois avant l'échéance de renouvellement, et ce jusqu'à la fin du droit de propriété effectif des copropriétaires de la Marque Collective « Accueil Vélo ».

En cas de non-respect des conditions et obligations du Règlement d'Usage, sur lequel l'Animateur Territorial s'est engagé, France Vélo Tourisme peut retirer son autorisation d'utiliser la Marque Collective « Accueil Vélo » à tout moment.

Article 4. Extinction du droit d'usage

Le droit d'usage de la Marque Collective « Accueil Vélo » de l'Animateur Territorial s'éteint dès lors que celui-ci ne respecte plus les conditions et obligations prévues par le Règlement d'Usage et/ou l'Engagement Animateur Territorial.

L'extinction du droit d'usage de la Marque Collective « Accueil Vélo » est notifiée par courrier avec accusé de réception par France Vélo Tourisme. Il entraîne immédiatement l'obligation pour l'Animateur Territorial de



retirer toute mention ou référence à la Marque Collective « Accueil Vélo » sur ses supports de communication, en particulier :

- cesser toute utilisation de la Marque Collective « Accueil Vélo » et des Marques Antérieures dans toute édition/publication print dans un délai de un (1) an à compter de l'extinction du droit d'usage de la Marque Collective « Accueil Vélo » et des Marques Antérieures ;
- cesser toute utilisation de la Marque Collective « Accueil Vélo » et des Marques Antérieures sur son site Internet dans un délai de un (1) mois à compter de l'extinction du droit d'usage de la Marque Collective « Accueil Vélo » ;
- cesser de se prévaloir de la qualité d'Animateur Territorial à l'égard des tiers.

A défaut, il sera considéré comme contrefacteur au sens des articles L 713-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

Le nom de l'Animateur Territorial n'apparaîtra plus sur le site internet de France Vélo Tourisme.

Les copropriétaires de la Marque Collective « Accueil Vélo » et des et des Marques Antérieures peuvent intenter toute action judiciaire qu'ils jugeront opportune, en cas d'emploi abusif de la Marque Collective et/ou des Marques Antérieures.

Article 5. Engagements de l'animateur territorial

L'Animateur Territorial s'engage à :

Gestion de la Marque Collective « Accueil Vélo »

- Respecter et faire respecter le Règlement d'Usage ;
- Proposer à France Vélo Tourisme des Référents Qualité qui seront autorisés à utiliser la Marque « Accueil Vélo par le biais de la signature d'un Engagement Référent Qualité relatif la Marque Collective « Accueil Vélo » dans les conditions définies à l'article 5 ;
- Animer et coordonner le réseau des Référents Qualité pour le compte de France Vélo Tourisme. Une liste mise à jour annuellement des référents Qualité sera adressée à France Vélo Tourisme
- Contrôler le paiement de la redevance par les Etablissements Partenaires auprès des Référents Qualité.
- S'assurer de la saisie dans les SIT des informations détaillées dans le point 5.7.1, ainsi que de leur publication sur la plateforme DATAtourisme
- Utiliser la Marque Collective « Accueil Vélo » dans le respect des droits des tiers, de la législation en vigueur ainsi que de la charte graphique ;
- Se tenir informé de l'évolution ou de la modification des référentiels de la Marque Collective « Accueil Vélo » et s'y conformer.

Promotion de la Marque Collective « Accueil Vélo »

- mettre en œuvre tous moyens permettant de promouvoir la Marque Collective « Accueil Vélo » auprès de ses adhérents, de ses clients et de ses prospects ;
- apposer la Marque Collective « Accueil Vélo », conformément à la charte graphique, sur tous les supports de communication relatifs au tourisme à vélo.



Information de France Vélo Tourisme

- faciliter l'exploitation par France Vélo Tourisme des informations nécessaires à la promotion des Établissements Partenaires sur le site web de France Vélo Tourisme, en lien avec ses Référents Qualité.
- informer France Vélo Tourisme du traitement des cas particuliers
- adresser à France Vélo Tourisme, une déclaration sur l'honneur avant le 31 décembre de chaque année, confirmant que chaque Référent Qualité de son territoire et/ou itinéraire perçoit une redevance Accueil Vélo de la part des Etablissements Partenaires labelisés.
- répondre à toute enquête de France Vélo Tourisme relative à la Marque Collective « Accueil Vélo » ;

Suivi de la Marque Collective « Accueil Vélo »

- assurer le suivi de la mise en œuvre de la Marque Collective « Accueil Vélo » par les Référents Qualité qu'il a proposé à utiliser la Marque Collective « Accueil Vélo » ;
- à proposer le retrait de l'autorisation d'utiliser la Marque Collective « Accueil Vélo » à tout Référent Qualité qui ne respecterait pas les conditions et obligations du Règlement d'Usage ;

L'Animateur Territorial s'engage à ne pas :

- porter atteinte à l'image des copropriétaires de la Marque Collective « Accueil Vélo » et de la Marque Collective « Accueil Vélo » elle-même et/ou à l'image des Marques Antérieures ;
- porter atteinte aux droits du Comité Régional du Tourisme Centre – Val de Loire et de France Vélo Tourisme sur la Marque Collective et/ou sur les Marques Antérieures ;
- utiliser la Marque Collective « Accueil Vélo » de manière trompeuse directement ou par le biais des Établissements Partenaires ou des Référents Qualité.

Le :

à :

Signature et cachet de France Vélo Tourisme
Territorial

Signature et cachet de l'Animateur

FRANCE VÉLO TOURISME

5, rue Santeuil - 44000 NANTES

www.francevelotourisme.com

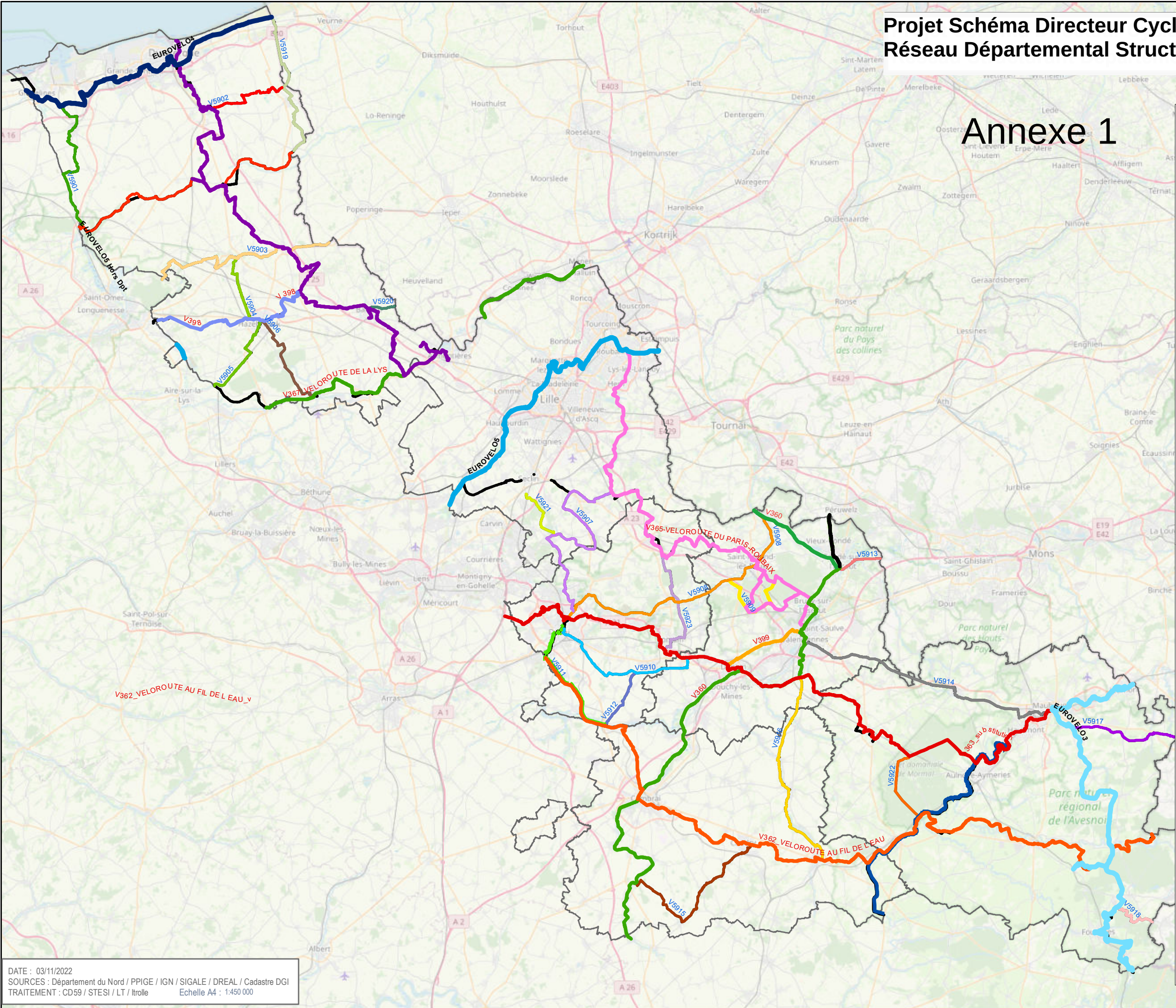
Siret 515 329 514 00035



France
vélo
TOURISME

www.francevelotourisme.com

Annexe 1



- Véloroutes Européennes**
- EUROVELO3
 - EUROVELO4
 - EUROVELO5
- Véloroutes Nationales**
- V31
- Véloroutes Régionales**
- V364 - VELOROUTE DES FLANDRES
 - V367 - VELOROUTE DE LA LYS
 - V365 - VELOROUTE DU PARIS-ROUBAIX
 - V363 - VELOROUTE DE LA SAMBRE
 - V362 - VELOROUTE AU FIL DE L'EAU
 - V399
 - V398
 - V360
- Véloroutes Départementales**
- V5901
 - V5902
 - V5903
 - V5904
 - V5905
 - V5906
 - V5907
 - V5908
 - V5909
 - V5910
 - V5911
 - V5912
 - V5913
 - V5914
 - V5915
 - V5916
 - V5917
 - V5918
 - V5919
 - V5920
 - V5921
 - V5922
 - V5923
 - V5924_LF1
 - A à définir



Convention de partenariat relative au suivi de l'activité des plateformes d'hébergements collaboratifs de tourisme

avenant n°2 du 01/12/2022

relatif à la reconduction annuelle du contrat

Entre

Le Comité Régional du Tourisme et des Congrès des Hauts-de-France, Association de Loi 1901, dont le siège social se situe 3, rue Vincent Auriol 80011 AMIENS
Représenté par Monsieur Daniel FASQUELLE, Président
Ci-après dénommé le « CRTC »

Et d'autre part

Aisne Tourisme – Agence de développement touristique, Association de Loi 1901, dont le siège social se situe Avenue FOCH 02007 LAON Cedex
Représentée par Monsieur Pascal TORDEUX, Président
Ci-après dénommée « ADT Aisne »

Et

Le département du Nord, dont le siège social se situe Hôtel du département, 51 rue Gustave-Delory 59047 LILLE Cedex
Représenté par Monsieur Christian POIRET, Président
Ci-après dénommé « Département du Nord »

Et

Oise Tourisme – Agence de développement touristique, association de Loi 1901, dont le siège social se situe 22 Place de la Préfecture, 60000 Beauvais
Représentée par Madame Brigitte LEFEBVRE, Présidente
Ci-après dénommée « ADT Oise »

Et

Pas-de-Calais Tourisme – Agence de développement et de réservation touristiques, association de Loi 1901, dont le siège social se situe Route de la Trésorerie 62126 WIMILLE
Représentée par Monsieur Philippe DUQUESNOY, Président
Ci-après dénommée « ADRT Pas-de-Calais »

Et

Somme Tourisme – Agence de développement et de réservation touristiques, association de Loi 1901, dont le siège social se situe 54 rue Saint-Fuscien, 80 000 AMIENS
Représentée par Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, Présidente
Ci-après dénommée « ADRT Somme »

Ces cinq dernières entités étant dénommées ensemble « les AD(R)Ts et le service Tourisme du Nord », conjointement désignés les « partenaires »

Les articles et conditions financières de la convention initiale sont inchangés et courent pour une année supplémentaire à partir du 01/12/22. Pour rappel :

Article X – Annexes

Annexe 1 : proposition de l'offre détaillée
Annexe 2 : contrat et répartition financière

Annexe 1 – proposition de l'offre détaillée (inchangé par rapport au contrat initial)

OFFRE PRINCIPALE :

Tableaux de bords :

- > Choix par les partenaires des indicateurs présentés (parcs, taux d'occupation, nuits réservables, nuits réservées, nombre de nuitées, etc.)
- > Mise en forme des indicateurs (choix de la constitution des tableaux sur mesure)

Accès à une interface en ligne dédiée :

- > Visualisation sous forme de graphique de l'intégralité des informations proposées dans le tableau de suivi
- > Possibilité de filtrer l'intégralité des données pour étudier des segments précis: par type de logement, par capacité, par équipement, etc.
(ex: Nombre d'offre, taux d'occupation, prix, RevPar, etc. des maisons avec piscine et WIFI avec une capacité d'accueil de 6 à 8 personnes)
- > Possibilité d'exporter sous xls/csv les données filtrées

Convention de partenariat relative au suivi de l'activité des plateformes d'hébergements collaboratifs de tourisme en Hauts-de-France – Avenant 2

Novembre 2022

Page 2 de 5

- > Information sur le stock par période de mise en location. (Quelle part des logements sont ouverts à la réservation 1 semaine, 1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois ou plus dans l'année, etc.)
- > Lead Time moyen (antériorité de réservation) & lead time par période
- > La prospective : communication des données des 9 prochains mois
- > les données de provenance des avis : visualisation pour chaque destination/zone, les provenances par Pays, par Région en France, (nous allons également le proposer par département au sein de votre Région pour pouvoir analyser le tourisme local), ainsi que par villes.
- > De nombreuses statistiques ajoutées en cours de partenariat
- > Comparaison dynamique entre plusieurs destinations & par années (lorsque l'historique existe)

Suivi et contact commercial :

- > Suivi commercial et support en Français (téléphone & email)
- > le suivi personnalisé qui permet de nombreux échanges tout au long du partenariat et donne lieu à de nombreuses évolutions et enrichissements, à l'ajout de nouveaux indicateurs sur mesure au sein de l'application, etc.

Périmètre de suivi

- > Région Hauts-de-France
- > 5 Départements (l'Aisne, le Nord, l'Oise, le Pas-de-Calais et la Somme)
- > 28 zones d'étude (26+2)

Arras - Pays d'Artois
Baie de Somme - Picardie Maritime
Béthune-Bruay - Lys Romane
Boulonnais Côte d'Opale
Calaisis
Cambrésis
Chaunois
Compiègnais Noyonnais
Douaisis - Cœur d'Ostrevent
Dunkerque Flandre Côte d'Opale
Grand Amiénois
Hénin-Carvin - Lens-Liévin
Laonnois
Métropole Européenne de Lille

Nord-Ouest de Beauvais-Vexin-Thelle
Opale Canche Authie
Pays de Flandre
Pays de Saint-Omer
Pays Pévèlois
Saint Quentinnois
Sambre Avesnois
Santerre Haute-Somme
Soissonnais-Valois
Sud de l'Aisne
Sud Oise
Ternois - 7 Vallées
Thiérache
Valenciennes - Porte du Hainaut

- > Visualisation simple de l'ensemble des communes de la Région (pas de filtres, ni de téléchargement des données)

OFFRE OPTIONNELLE, selon souhait des partenaires département, par département

En plus de l'offre principale :

- > Suivi additionnel pour les EPCI du département
- > Suivi additionnel spécifique sur deux événements maximum sélectionnés
- > Accès API (Volume raisonnable de requêtes)

Annexe 2 – contrat et répartition financière (inchangé par rapport au contrat initial)

- Tarif de l'offre principale : 16 800 € HT, soit 20 160 € TTC annuel
Cout annuel par partenaire : 3 360 € TTC
- Supplément pour l'Aisne correspondant à 2 zones supplémentaires : 600 € HT, soit 720 € TTC annuel
- Tarif de l'offre optionnelle, par département : 1 600 € HT, 1 920 € TTC annuel

Le contrat est établi à partir du 1^{er} décembre 2022

Tableau de répartition des coûts annuels, en € TTC

	OFFRE PRINCIPALE	OFFRE OPTIONNELLE	SUPPLEMENT	TOTAL
CRTC HAUTS-DE-FRANCE	3 360			3 360
ADT AISNE	3 360		720	4 080
Département du NORD	3 360			3 360
ADT OISE	3 360	1 920		5 280
ADT PAS-DE-CALAIS	3 360			3 360
ADRT SOMME	3 360	1 920		5 280
TOTAL	20 160	3 840	720	24 720

Fait en 6 exemplaires originaux,

Pour le
Comité Régional du Tourisme et des Congrès des Hauts-de-France,
3, rue Vincent Auriol 80011 AMIENS

Amiens, le

Monsieur Daniel FASQUELLE, Président

Pour
Aisne Tourisme – Agence de développement touristique,
Avenue FOCH 02007 LAON Cedex

Laon, le

Monsieur Pascal TORDEUX, Président

Pour

Le Département du Nord

Hôtel du département, 51 rue Gustave-Delory 59047 LILLE Cedex

Lille, le

Monsieur Christian POIRET, Président

Pour

Oise Tourisme – Agence de développement touristique,

22 Place de la Préfecture, 60000 Beauvais

Beauvais, le

Madame Brigitte LEFEBVRE, Présidente

Pour

Pas-de-Calais Tourisme – Agence de développement et de réservation touristiques,

Route de la Trésorerie 62126 WIMILLE

Wimille, le

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Président

Pour

Somme Tourisme – Agence de développement et de réservation touristiques,

54 rue Saint-Fuscien, 80 000 AMIENS

Amiens, le

Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, Présidente



Convention de partenariat relative à la fréquentation des équipements touristiques en Hauts-de-France

avenant n°3 du 01/10/2022
relatif à l'annexe financière annuelle

Entre

Le Comité Régional du Tourisme et des Congrès des Hauts-de-France, Association de Loi 1901, dont le siège social se situe 3, rue Vincent Auriol 80011 AMIENS
Représenté par Monsieur Daniel Fasquelle, Président
Ci-après dénommé le « CRTC »

Et d'autre part

Aisne Tourisme - Agence de développement touristique, Association de Loi 1901, dont le siège social se situe Avenue FOCH 02007 LAON Cedex
Représentée par Monsieur Pascal TORDEUX, Président
Ci-après dénommée « ADT Aisne »

Et

Le département du Nord, dont le siège social se situe Hôtel du département, 51 rue Gustave-Delory 59047 LILLE Cedex
Représenté par Monsieur Christian POIRET, Président
Ci-après dénommé « Département du Nord »

Et

Oise Tourisme – Agence de développement touristique, association de Loi 1901,
dont le siège social se situe 22 Place de la Préfecture, 60000 Beauvais
Représentée par Madame Brigitte LEFEBVRE, Présidente
Ci-après dénommée « ADT Oise »

Et

Pas-de-Calais Tourisme – Agence de développement et de réservation touristiques,
association de Loi 1901, dont le siège social se situe Route de la Trésorerie 62126
WIMILLE
Représentée par Monsieur Philippe DUQUESNOY, Président
Ci-après dénommée « ADRT Pas-de-Calais »

Et

Somme Tourisme – Agence de développement et de réservation touristiques,
association de Loi 1901, dont le siège social se situe 54 rue Saint-Fuscien, 80 000 AMIENS
Représentée par Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, Présidente
Ci-après dénommée « ADRT Somme »

Ces cinq dernières entités étant dénommées ensemble « les AD(R)Ts et le service
Tourisme du Nord» , conjointement désignés les « partenaires »

Il est convenu que l'article X a été modifié comme suit :

Article X – Annexes

Annexe 1 : répartition financière

Annexe 2 : proposition financière de Sphinx

Le reste des articles reste inchangé.

ANNEXE 1 : répartition financière

Coûts 2022-2023								
	Nombre d'équipements touristiques interrogés	Coût hébergement annuel SphinxOnline (calculé sur le nb d'équipements touristiques)	Estimation du nombre d'e-mail envoyés par an à titre d'information	Abonnement annuel Dataviv	Coût hébergement + abonnement Dataviv	Coût accompagnement	Coût maintenance et assistance	Coût total Année N
ADT Aisne	79	19 €	229	370 €	389 €	720 €	0 €	1 109 €
ADT Oise	126	31 €	290	370 €	401 €	720 €	0 €	1 121 €
ADT Pas de Calais	297	72 €	594	370 €	442 €	720 €	0 €	1 162 €
ADRT Somme	203	48 €	589	370 €	418 €	720 €	0 €	1 138 €
ADT Nord	290	70 €	870	370 €	440 €	720 €	0 €	1 160 €
CRTC Hauts-de-France	-	-	-	370 €	370 €	720 €	534 €	1 624 €
Total	995	200 € HT	2572	1850 € HT		3600 € HT	445 € HT	
Total TTC		240 €		2 220 €	2 460 €	4 320 €	534 €	7 314 €
<i>Forfait annuel Sphinx Online</i>	<i>1 500 réponses en stock dans SphinxOnline</i>		<i>36 759 e-mails en stock dans SphinxOnline</i>					
Devis à 6 780 € TTC pour le projet partenarial								
Devis à 534 € TTC pour la maintenance et assistance. Les licences sont à la charge du CRTC								
Le nombre de réponses et d'e-mail est pris sur le stock de N-1, il est susceptible de varier chaque année. Les coûts liés à l'hébergement et l'accompagnement peuvent varier chaque année.								

Soit :

	Coût total 2022-2023
ADT Aisne	1 109 €
ADT Oise	1 121 €
ADT Pas de Calais	1 162 €
ADRT Somme	1 138 €
Département du Nord	1 160 €
CRTC Hauts-de-France	1 624 €
Total	
Total TTC	7 314 €

ANNEXE 2 : proposition financière de Sphinx



MISSION ATTRACTIVITE HDF
Madame CLAIRE HENOCQUE
3 rue Vincent Aurioi - CS 11116
80011 AMIENS CEDEX 1

Parc Altaïs, le 22/09/2022

Proposition commerciale

Responsable commerciale : Christine PUGIN
Référence du devis : QT-44217/4 - Code client : HAUFR

Nom de l'article	Prix € HT	Qté	Sous-total € HT
Contrat de maintenance et assistance du logiciel Sphinx IQ2 Validité : 1 an, du 02/10/2022 au 01/10/2023 <u>INCLUS :</u> 1/ Licence flottante de Villeneuve d'Ascq, (1 utilisateur) : clé EKK8... 2/ Licence monoposte d'Amiens : clé HSNA...	445,00	1	445,00
Renouvellement abonnement SphinxOnline Compte : crtpic Serveur : www.sphinxonline.com Validité : 1 an, du 02/10/2022 au 01/10/2023 <u>INCLUS :</u> <ul style="list-style-type: none">- 200 crédits réponses et 1 000 crédits mails- Application Sphinx sur 1 tablette : collecte hors ligne- Module web reporting pour le partage des analyses (10 accès restreints)	200,00	1	200,00
Pack 3 accès Dataviv' + 3 accès offerts Compte : crtpic Validité : 1 an, du 02/10/2022 au 01/10/2023	1 850,00	1	1 850,00
Contrat d'accompagnement - 30 heures Validité : 1 an, du 02/10/2022 au 01/10/2023 Report du solde horaire au jour de la commande.	3 600,00	1	3 600,00
	Coût € total HT		6 095,00
	Montant TVA		1 219,00
	Montant € TTC		7 314,00

Offre valable jusqu'au 31/12/2022

LE SPHINX DEVELOPPEMENT

Parc Altaïs - 27 Rue Cassiopée - 74 650 Chavanod - France
Tél : +33 4.50.69.82.98 - Fax : +33 4.50.69.82.78 - contact@lesphinx.eu - www.lesphinx.eu
SARL au capital de 100 000 € - Code NAF 5829C - Siret : 398 616 342 000 34

1

Fait en 6 exemplaires originaux,

Pour le
Comité Régional du Tourisme et des Congrès des Hauts-de-France,
3, rue Vincent Auriol 80011 AMIENS

Amiens, le

Monsieur Daniel Fasquelle, Président

Pour
Aisne Tourisme - Agence de développement touristique,
Avenue FOCH 02007 LAON Cedex

Laon, le

Monsieur Pascal TORDEUX, Président

Pour
Le Département du Nord
Hôtel du département, 51 rue Gustave-Delory 59047 LILLE Cedex

Lille, le

Monsieur Christian POIRET, Président

Pour

Oise Tourisme – Agence de développement touristique,
22 Place de la Préfecture, 60000 Beauvais

Beauvais, le

Madame Brigitte LEFEBVRE, Présidente

Pour

Pas-de-Calais Tourisme – Agence de développement et de réservation touristiques,
Route de la Trésorerie 62126 WIMILLE

Wimille, le

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Président

Pour

Somme Tourisme – Agence de développement et de réservation touristiques,
54 rue Saint-Fuscien, 80 000 AMIENS

Amiens, le

Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, Présidente

COMMISSION PERMANENTE Réunion du 12 décembre 2022

OBJET : Reprise des conventions opérationnelles tourisme de la Tangente

Par sa délibération n° DAT/2022/267 du 27 juin 2022, le Conseil départemental a décidé l'internalisation, au sein de son organisation, de la compétence tourisme sur la totalité de son périmètre.

Cette décision d'internaliser en totalité la compétence tourisme a impliqué la création d'un service tourisme qui est effective depuis le 1er octobre 2022, au sein de la Direction Territoires et Transitions. Les missions du service s'articulent sur trois axes principaux : promotion touristique, ingénierie et appui aux territoires, observation et veille touristique.

Par délibération n° DTT/2022/352 du 26 septembre 2022, il a été décidé de créer une conférence permanente du Tourisme. Cette instance d'échanges et de concertation participera à la définition du schéma de développement et d'aménagement touristique départemental. Elle est composée d'élus départementaux et régionaux, des représentants des offices de tourisme, des chambres consulaires et d'acteurs publics et privés.

Ainsi, la reprise totale de la gestion de la compétence tourisme et la création de cette conférence permanente du Tourisme ont eu pour effet de rendre sans objet la convention entre le Département du Nord et le Comité départemental du Tourisme (CDT) du Nord - La Tangente, pour la période 2021-2023 avant le terme prévu (décembre 2023) et ont conduit le Département à la dénoncer au 31 décembre 2022.

La Tangente a décidé en Assemblée Générale Extraordinaire le 4 octobre 2022, sa dissolution au 31 décembre 2022. Cette décision met ainsi fin aux engagements pris par l'Agence dans le cadre des missions qu'elle exerçait. Il convient donc que le Département reprenne un certain nombre des dispositifs, engagements et partenariats précédemment mis en œuvre par la Tangente.

A/ ENGAGEMENT D'ANIMATION TERRITORIALE DE LA MARQUE ACCUEIL VÉLO

La marque Accueil Vélo est une marque nationale développée par France Vélo Tourisme qui garantit un accueil, des services et des équipements spécifiques, adaptés aux besoins des touristes à vélo le long des itinéraires cyclables en France (Eurovelo, véloroutes et Réseaux Points-Nœuds).

Elle contribue à rassurer les clientèles à vélo, notamment étrangères, sur la qualité des services mis à leur disposition, dans le but de faciliter leur voyage à vélo. Elle est promesse d'accueil de qualité des clientèles cyclistes et voyageurs à vélo en France, pour prolonger l'expérience client, notamment à l'international. Elle est un des éléments de la stratégie contribuant à hisser la France au 1^{er} rang des destinations mondiales pour le tourisme à vélo à l'horizon 2030.

Un équipement labellisé Accueil Vélo peut-être un hébergement, un loueur de cycles, un réparateur de cycles, un restaurateur, un office de tourisme, un site touristique (musée, parc à thème, lieu de

patrimoine...). Pour être labellisé Accueil Vélo, l'équipement doit remplir un certain nombre de critères qualité et être situé à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable longue distance.

Une convention d'engagement d'Animation Territoriale pour la marque Accueil Vélo existait entre la Tangente et France Vélo Tourisme. Cette convention a été dénoncée suite à la dissolution de la Tangente.

Il est proposé au Département de s'engager, à animer à l'échelle départementale, le dispositif Accueil Vélo, conformément au règlement d'usage de la marque collective Accueil Vélo auprès de France Vélo Tourisme (cf. annexe n°1 : engagement d'animation territoriale joint au présent rapport).

B/ Partenariats à l'échelle régionale sur l'observation touristique

Dans le cadre de leurs démarches partenariales d'observation de l'activité touristique en Hauts-de-France, le Comité Régional du Tourisme et des Congrès des Hauts-de-France et les 5 Agences départementales de développement touristique de l'Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme sont engagés depuis 2019 dans des actions de partenariats, dans le domaine de l'observation afin d'obtenir et de partager des données et des informations relatives à l'activité touristique, harmoniser et mutualiser certains dispositifs d'enquête et expériences.

Cet engagement prend la forme de groupements de commandes auprès de deux prestataires (SPHINX et LIKIBU). Dans le cadre de la reprise d'activité, le Département vient se substituer au comité départemental du tourisme – La Tangente dans ce partenariat.

1. Partenariat relatif au suivi de l'activité des plateformes d'hébergements collaboratifs de tourisme en Hauts-de-France – prestataire : LIKIBU

En termes d'hébergements, le suivi de l'activité (offre, fréquentation, durée et clientèles) se concentre sur l'analyse de l'offre marchande formelle : hôtellerie, l'hôtellerie de plein air, autres hébergements collectifs (enquête Insee) et gîtes (centrale de réservation Gîtes de France).

L'activité générée par les locations entre particuliers, via les plateformes collaboratives d'hébergements touristiques (Airbnb, Abritel, ...), échappe au spectre des méthodologies standard d'enquêtes d'observation touristique. LIKIBU est un comparateur français de locations d'hébergements entre particuliers, agrégeant des données qui mises en corrélation avec d'autres, permettent d'analyser les comportements des visiteurs et la dynamique des territoires, dans l'objectif d'enrichir la connaissance client et le champ de l'observation aux réalités de consommation touristique.

Le Comité Régional du Tourisme et des Congrès des Hauts-de-France, mandaté par les organismes départementaux signataires, joue le rôle de coordonnateur et reste l'interlocuteur privilégié du prestataire en termes de support et de suivi commercial.

En application de cette convention, un avenant financier est conclu tous les ans pour régler les modalités de prise en charge financières par les partenaires. Dans ce cadre, LIKIBU facture la quote-part à chacun des partenaires en fonction de l'offre et des options choisies.

Le coût annuel de cette solution est de 24 720 € TTC. La part revenant au Département dans le cadre de la reprise d'activité de la Tangente correspond à 3 360 € pour la période du 01 décembre 2022 au 30 novembre 2023.

L'internalisation de la compétence tourisme implique la reprise de la convention relative au suivi de l'activité des plateformes d'hébergements collaboratifs du tourisme LIKIBU par le Département.

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer l'avenant fixant la quote-part du Département pour un montant de 3 360 € pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023, comme les années précédentes.

2. Partenariat relatif à la fréquentation des équipements touristiques en Hauts-de-France SPHINX

Le Comité Régional du Tourisme et des Congrès des Hauts-de-France et les 5 Agences de Développement Touristique organisent depuis fin 2018 des rencontres autour du sujet de l'observation et échantent sur les questions techniques et méthodologiques des données relatives à l'économie du tourisme et des clientèles.

Les partenaires ont décidé de collaborer pour organiser le recueil quantitatif et qualitatif de la fréquentation des équipements touristiques en région Hauts-de-France, ainsi que l'utilisation, l'exploitation et la communication de ces données de fréquentation. Une convention définit également le financement du projet.

La répartition des coûts entre les signataires a été définie comme suit.

Le Comité Régional du Tourisme et des Congrès des Hauts-de-France prend en charge l'achat d'une licence auprès de la solution d'enquête SPHINX IQ2, pour deux postes informatiques ainsi que le contrat annuel de maintenance et d'assistance.

Les Agences de Développement Touristique se partagent le coût de l'hébergement annuel, au prorata du nombre annuel d'équipements interrogés et selon un forfait de mails et de réponses.

Chaque année, une nouvelle annexe financière détaillant la répartition des coûts est conclue par les partenaires.

Le montant de la participation à la solution SPHINX du 2 octobre 2022 au 1^{er} octobre 2023 pour le département du Nord est de 1 160 €.

L'internalisation de la compétence tourisme implique la reprise de la convention relative au suivi de la fréquentation des équipements touristiques en Hauts-de-France de la solution SPHINX par le Département.

Je propose à la Commission permanente :

- d'approuver les termes de l'engagement d'animation territoriale de la marque Accueil Vélo, joint en annexe 1 ;
- de m'autoriser à signer l'engagement d'animation territoriale de la marque Accueil Vélo ;
- de m'autoriser à signer l'avenant fixant la quote-part du Département dans la prise en charge financière du suivi de l'activité des plateformes d'hébergements collaboratifs à verser à la société LIKIBU à 3360 € pour la période du 01 décembre 2022 au 30 novembre 2023 ;
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits à l'opération 23002OP001 du budget départemental 2022 ;
- de m'autoriser à signer l'avenant fixant la participation financière du Département au suivi de la fréquentation des équipements touristiques SPHINX à verser au Comité Régional du Tourisme et des Congrès des Hauts-de-France, à 1 160 €, pour la période du 02 octobre 2022 au 01 octobre 2023 ;
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits à l'opération 23002OP001 du budget départemental 2022.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23002OP001	23002E01	51 600 €	40 828,54 €	4 520 €

Christian POIRET
Président du Département du Nord